

## Tarifs année scolaire 2022-2023

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			ALSH mercredi et vacances		Étude dirigée (forfait au mois) <sup>(3)</sup>			Séjours de vacances (tarif journalier) <sup>(4)</sup>
			Matin	Soir maternel	Soir élémentaire (1)	Journée (sans repas)	½ Journée (sans repas)	1 enfant	2 enfants (2)	3 enfants et plus <sup>(3)</sup>	
1	Jusqu'à 250	0,50 €	0,65 €		0,51 €	2,16 €	1,08 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €	17,00 €
2	de 251 à 350	0,95 €	1,01 €		0,80 €	2,83 €	1,41 €	22,22 €	21,21 €	20,34 €	25,30 €
3	de 351 à 450	1,54 €									
4	de 451 à 550	1,82 €	1,35 €		1,07 €	3,94 €	1,97 €	24,90 €	23,71 €	22,57 €	31,50 €
5	de 551 à 650	2,22 €									
6	de 651 à 750	2,50 €	1,69 €		1,33 €	5,10 €	2,56 €	27,13 €	25,98 €	24,83 €	37,70 €
7	de 751 à 850	2,97 €									
8	de 851 à 950	3,40 €									
9	de 951 à 1050	3,99 €									
10	de 1051 à 1150	4,51 €									
11	plus de 1151	5,15 €	2,03 €		1,59 €	6,12 €	3,06 €	32,55 €	31,17 €	29,80 €	44,00 €
Non Villeneuvois		6,12 €									

(1) Accueil du soir élémentaire à partir de 18h

(2) Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée

(3) Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires

(4) Des abattements sont prévus : -10% pour le 2ème enfant, à partir du 3ème enfant - 15%

### Pénalités de retard

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarifs
Retard après 19h	5€ par ¼ d'heure par enfant
ALSH (vacances scolaires)	Tarifs
Absence non justifiée dans les délais	Majoration du tarif initial à 100%
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	

### Les parts fiscales

	Nombre de personnes à charge					
	0	1	2	3	4	Au-delà
<b>Couple marié</b>	2 parts	2,5 parts	3 parts	4 parts	5 parts	+ 1 part
<b>Veuf ou veuve</b>	1 part	2,5 parts	3 parts	4 parts	5 parts	+ 1 part
<b>Célibataire, divorcé et assimilé ne vivant pas en concubinage</b>	1 part	2 parts	2,5 parts	3,5 parts	4,5 parts	+ 1 part
<b>Célibataire, divorcé et assimilé vivant en concubinage</b>	1 part	1,5 part	2 parts	3 parts	4 parts	+ 1 part
+ 1 part pour le concubin (sauf si le concubin a des enfants à charge lui aussi)						